



**Examen professionnel - Session 2014 :**  
**ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**  
**de 1<sup>ère</sup> Classe**

**Libellé de l'épreuve :** Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. (durée une heure trente ; coefficient 2).

**SPECIALITE « CONDUITE DE VEHICULES »**

**CONSIGNES**

- Toutes les réponses doivent être rédigées directement sur ce questionnaire ;
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître ;
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le sujet suivant comporte 13 pages

**A partir des documents ci-joints et de vos connaissances personnelles, répondez aux questions suivantes :**

I. Vous êtes employé à la Mairie de X en qualité de chauffeur de véhicules poids lourds et occasionnellement chauffeur d'un engin de déneigement pour lequel vous avez effectué une formation.

Un épisode neigeux est annoncé par la météorologie, son intensité est aussi importante que son caractère exceptionnel.

L'agent de maîtrise vous confie l'engin équipé d'une étrave et d'une saleuse avec sa carte grise et sa fiche de suivi remplie par le chauffeur précédent. (5,5 points)

**a) Etat de l'engin : (1 point – 0,25 par équipement) – Voir carte grise page 3**

Dans la liste du matériel ci-dessous, préciser les équipements obligatoires, facultatifs, ou non autorisés.

Equipement de l'engin (mettre une croix dans la/les colonne(s) de votre choix) :

Equipement	obligatoire	facultatif	interdit
Gyrophare orange			
Feux à éclats bleu			
Panneau AK4 tri-flashé			
Avertisseur sonore type sirène			

**b) Etat mécanique de l'engin : ( 2,5 points)**

- L'examen de la fiche hebdomadaire montre que l'engin présente des anomalies mécaniques suivantes :

- Défaut d'avertisseur sonore et de fonctionnement de la radio
- défaut de niveau d'huile moteur
- défaut de fermeture des ridelles latérales
- défaut de graissage de l'engin
- flexibles de la saleuse légèrement dégradés
- défaut de propreté de la cabine

Classer les anomalies mécaniques de l'engin en fonction des deux catégories ci-après. (1,5 point)

INTERVENTIONS OBLIGATOIRES :	INTERVENTIONS NON OBLIGATOIRES :

Peut-il circuler en l'état ? (0,25 point) (cocher la réponse de votre choix)

Oui

Non

Dans quelle mesure l'engin peut-il intervenir ? Argumentez votre réponse (0,75 point)

---

---

---

---

---

---

---

---

**c) Interventions de déneigement : (1 point) - Voir tableau « Direction des routes - page 4 »**

- L'agent de maîtrise vous indique que s'agissant d'une situation exceptionnelle au sens de la réglementation du temps du travail (dérogation au décret n°2002-259 du 22 février 2002), votre intervention débutera à 5h et se poursuivra jusqu'à 20h et précise que vous aurez une pause entre 12h et 14h.

Acceptez-vous la mission ? Argumentez votre réponse.

---

---

---

---

---

---

---

---

**d) Accident pendant l'intervention : (1 point)**

- Au cours de l'intervention, vous dégradez un véhicule en stationnement illégal.

Quelle est votre réaction ? Argumentez votre réponse.

---

---

---

---

---

---

---

---

I/a

PREF. DES PYRENEES ORIENTALES

N° immatriculation

Date du certificat

66/001/TERMI0/OPRH/C  
Date de l'ancien certificat

(A) 8132 VG 66 (C) 10/04/2009 (B) 04/10/2007

(D.1)

(C.4.1) 1

1265 AV JULIEN PANCHOT  
135 66000 PERPIGNAN

(D.1) MERCEDES BENZ (D.2.1)  
 (D.2) G1833AKN39C  
 (D.3) (E) WDB9525631L248806  
 (F.1) (F.2) 19000 (F.3) 22500  
 (G) (G.1) 10791  
 (J) (J.1) CAM (J.2) (J.3) BENNE  
 (K)  
 (R.1) (P.2) (P.3) 60 (P.6) 19  
 (Q) (S.1) 2 (S.3) (U.1) 83  
 (U.2) 1650 (V.7) (V.9)  
 (Y.1) 323,00 (Y.2) 285,00 (Y.3) 512,00

(I.1) 04/10/2007 (A.1) 213 HY 15

(K.1) VISITE AVANT LE 02/07/2009 A

Préfecture des Pyrénées-Orientales  
Le Directeur

  
J.M. SANCHEZ

(Z.1) AUTRE GENRE POSS.: VASP  
 (Z.2) AUTRE CARROSS. POSS.: VOIRIE  
 (Z.3) FEU SP. HLEU CAT. B  
 (Z.4) AUTRE PTAC POSS.: 20500  
 (Z.5) ENGIN HIVERNAL  
 (Z.6) AUTRE PV 12T740  
 (Z.7) TAXE DE GESTION : 4,00

CG

Certificat d'immatriculation - COUPON DETACHABLE

MERCEDES BENZ  
WDB9525631L248806



8132 VG 66 10/04/2009 095J 00285

I-c/

## Direction des Routes

	Temps de travail		Temps de repos		Travail de nuit
	journalier	Hebdomadaire	journalier	Hebdomadaire	
Décret 2000-815 du 25 août 2000 Les principes généraux	Durée maxi : 10 h	Amplitude maxi : 12 h	48 h maxi sur 1 même semaine 44 h en moyenne sur 12 semaines	35 h mini comprenant en principe le dimanche	
En compensation de l'organisation programmée et de la durée quotidienne de travail, des pauses appropriées sont aménagées au sein de la période de travail					
<b>Titre I :</b> Organisation programmée Garde et surveillance des infrastructures de transport routier	12 h	12 h	48 h maxi sur 1 même semaine et 44 h en moyenne sur 12 semaines	35 h mini comprenant en principe le dimanche	
Surveillance des chantiers sous fortes contraintes	12 h	15 h			
Viability hivernale	12 h	15 h	60 h maxi sur 1 semaine isolée et 44 h en moyenne sur 12 semaines		
<b>Titre II :</b> Intervention aléatoire	Pas de contraintes particulières hors les temps de repos				
			Après intervention(s) de 7 h continues, ou 2ème fois s 9 h continues dans la même semaine, sans avoir eues repos recupérateur 11 h alors repos recupérateur 11 h	Pour être interrompu si s 24 h avant la 1ère intervention, alors repos recupérateur des fin de l'intervention 35 h	si temps de travail cumulés ≥ 4 h entre 22 h et 7 h et si repos préalable inférieur à 11 h, alors repos recupérateur de 11 h
<b>Titre III :</b> Action renforcée	Pendant une durée maximale de 72 h, les agents peuvent demeurer à la disposition de l'autorité hiérarchique sous réserve de repos quotidiens continus.				
			60 h maxi par période quelconque de 7 jours 44 h en moyenne sur 12 semaines	Par tranche de 24 h, 7 h continues pendant la 1ère, 8 h continues pendant la 2ème, 9 h continues pendant la 3ème.	

Les dérogations  
Décret 2002-259 du 22 février 2002 :

Nota : Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 h sans que l'agent bénéficie d'une pause minimale de 20 mn

## II. Signalisation temporaire : (5 points)

Vous êtes employé au service voirie de l'agglomération de la ville de Z en qualité de chauffeur de véhicule de chantier.

Votre chef d'équipe vous demande de préparer la signalisation nécessaire :

**a) pour un chantier fixe avec fort empiètement sur la chaussée et laissant 6 mètres de largeur pour la circulation** (compléter le schéma II-a ci-après).

**b) pour un chantier fixe nécessitant une déviation ponctuelle sans signalisation permanente** (compléter le schéma II-b ci-après).

**c) pour un chantier fixe nécessitant un alternat avec sens prioritaire** (compléter le schéma II-c ci-après).



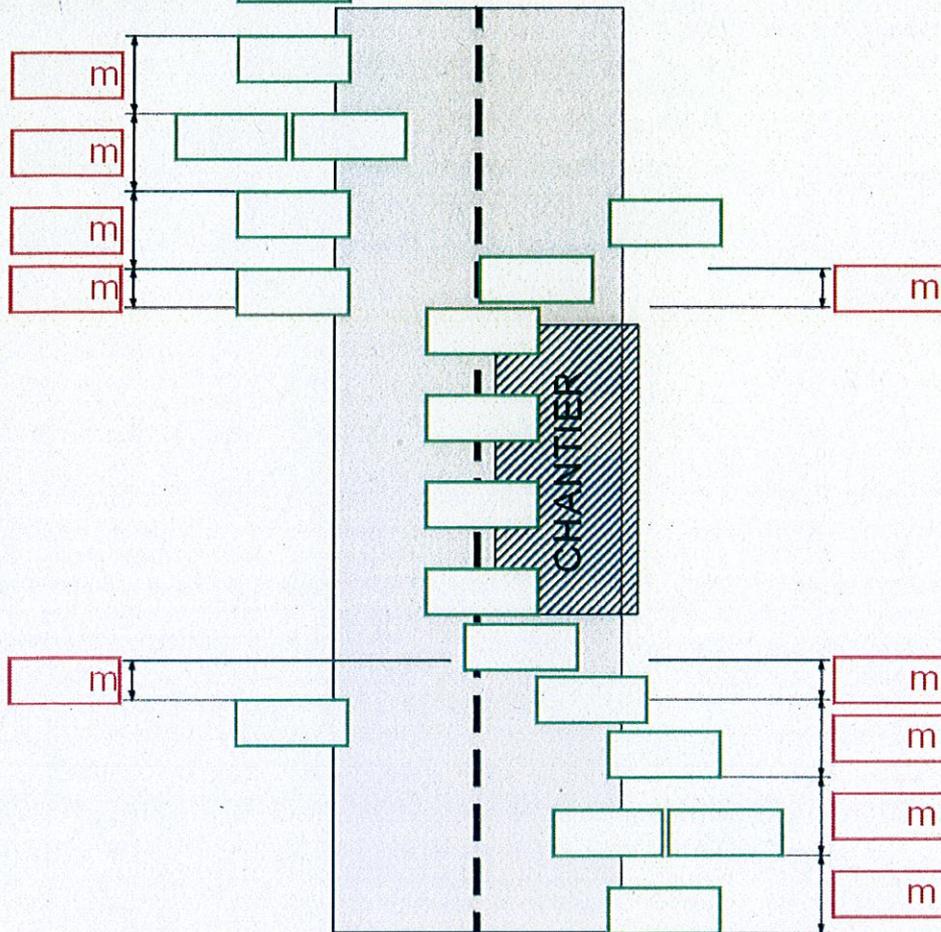


# II-c SIGNALISATION TEMPORAIRE

## Chantiers fixes alternat avec sens prioritaire

### COMPLETER :

- 1- Les cadres rouges par une indication de distance **Exemple :** 200 m
- 2- Les cadres verts par le type de panneau choisi dans les propositions en fin de page **Exemple :** B 15

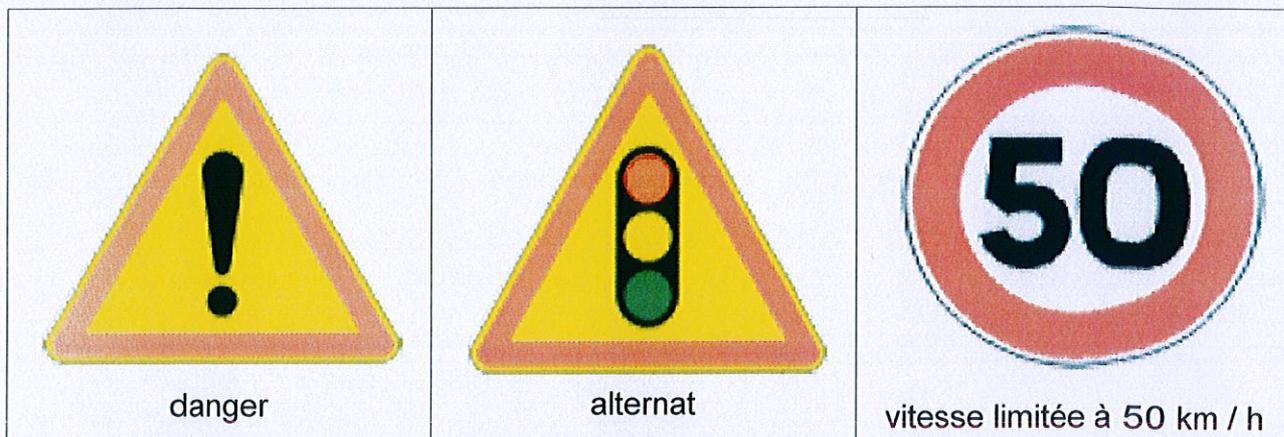


### PROPOSITION DE PANNEAUX :



III. Vous avez été embauché en qualité d'agent contractuel à la Direction des Routes du Conseil Général de X et vous êtes affecté à l'exploitation de la route dans une agence routière. (3,5 points)

Vous êtes en situation d'astreinte à domicile avec un de vos collègues et vous disposez d'un véhicule de service équipé de la signalisation réglementaire et, à l'arrière, des panneaux de signalisation suivants :



**a) Prévention des nuisances pour la santé : (1 point)**

- L'agent de maîtrise vous active par téléphone à 22h00. Il vous demande d'intervenir avec votre collègue pour fermer un passage à gué devenu dangereux après un épisode pluvieux intense.

Vous prenez le véhicule de service et allez chercher votre collègue d'astreinte chez lui. Il vous indique qu'il a fait un repas arrosé et son taux d'alcoolémie est très supérieur à la limite autorisée.

Que faites-vous ? Argumentez votre réponse.

---

---

---

---

---

---

---

---

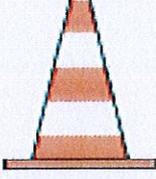
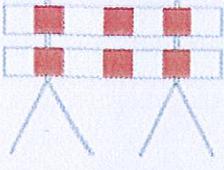
---

---

**b) Signalisation temporaire : (1 point – tout juste ou 0 dès une faute)**

- Par la suite, vous arrivez au centre d'exploitation pour votre intervention.

Quels panneaux choisissez-vous dans la liste ci-après ? (cocher la/les réponses de votre choix)

				
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
				
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			

**c) Déontologie : (0,75 point)**

- Sur le site d'intervention, plusieurs véhicules sont bloqués. Un conducteur vous demande de le ramener chez lui.

Que faites-vous et que pouvez-vous lui proposer ?

---

---

---

---

---

---

---

**d) Interventions aléatoires : (0,75 point)**

- Au retour de votre intervention, vous circulez sur une route départementale hors de votre périmètre d'astreinte et vous êtes témoin d'un accident de la circulation qui se déroule sous vos yeux. Que faites-vous ?

---

---

---

---

---

---

---

IV. Connaissances générales : (6 points) (cocher la/les réponses de votre choix)

a) Parmi les véhicules suivants, lesquels peuvent-êtré conduits sans permis ? (1 point)

- Véhicule automobile affecté au transport de personnes dont le PTAC n'exvède pas 3,5 T
- Tractopelle de catégorie II dant la vitesse n'excède pas 25 km/h
- Balayeuse dont la vitesse n'excède pas 25 km/h
- Véhicule automobile affecté au transport de marchandises dont le PTAC n'excède pas 3,5 T

b) Quels troubles sont susceptibles d'entraîner une inaptitude à la conduite : (0,5 point)

- Acuité visuelle supérieure à 5/10
- Troubles de l'équilibre aigu
- Dépendance à l'alcool
- Troubles de la vision des couleurs

c) Compléter les sigles suivants : (0,5 point – 0,25 point par bonne réponse)

P.....T.....A.....C.....

C.....A.....C.....E.....S.....

d) Donnez la signification des panneaux suivants : (0,5 point – 0,25 point par réponse)

e) Les dispositions des articles R.4515-1 à R.4515-11 du code du travail **fixent les règles de coordination et de prévention devant être observées lors des opérations de chargement et déchargement effectuées par une entreprise extérieure. S'agissant d'un enlèvement de benne contenant des gravats sur une déchetterie, quelles dispositions peuvent-elles être prévues par le protocole : (1 point) (cocher la/les réponses de votre choix)**

- L'obligation de bâcher la benne pour éviter les envols de poussières
- Le nom du responsable de la déchetterie à contacter en cas d'urgence
- Le point de rassemblement du personnel et des usagers en cas d'évacuation du site
- L'emplacement des sanitaires à disposition du conducteur

f) **Validité du permis de conduire : L'employeur peut-il demander aux agents affectés à la conduite d'un véhicule de service, en toute légalité et sans atteinte au respect de leur vie privée : (1 point) (cocher la/les réponses de votre choix)**

- une déclaration sur l'honneur manuscrite attestant de la validité de leur permis de conduire :  oui  non
- un engagement à déclarer toute perte de leur permis de conduite :  oui  non
- une copie du relevé restreint (émise par les services de l'état) précisant les informations relatives à l'existence, la catégorie et la validité du permis de conduire les concernant :  oui  non
- une copie de l'arrêté préfectoral de suspension de leur permis de conduire, énonçant les raisons ayant motivées la décision de suspension :  oui  non

g) **Vous possédez le CACES correspondant à la conduite d'une nacelle, votre employeur doit-il en complément : (0,50 point) (cocher la/les réponses de votre choix)**

- vous délivrer une autorisation de conduite ?  oui  non

**Par ailleurs,**

- La conduite d'une benne à ordures ménagères nécessite-t-elle la délivrance obligatoire par l'employeur d'une autorisation de conduite ?  oui  non

**h) Lors d'une marche arrière, le conducteur du véhicule doit être guidé par un autre agent "le signaleur". Cette manoeuvre dangereuse doit être correctement encadrée par un ensemble de mesures de prévention. Parmi l'ensemble des mesures possibles, certaines sont indispensables en toutes circonstances. Il vous est demandé de les retrouver pour chaque élément suivant (1 seule réponse possible par question) (1 point) (cocher la réponse de votre choix)**

- **Quel équipement doit avoir le signaleur :**
  - un casque et des lunettes
  - un gilet haute visibilité et des chaussures de sécurité
  
- **Où doit-il se situer :**
  - dans le champ de vision
  - dans le champ d'audition
  - dans la trajectoire du camion
  
- **A quoi doit-il veiller dans l'aire d'évolution :**
  - à l'absence de nid de poule
  - à l'absence de piétons
  - à la présence d'un deuxième signaleur
  
- **Le conducteur doit manoeuvrer avec :**
  - les rétroviseurs intérieurs
  - les rétroviseurs extérieurs
  - la caméra de recul